FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006)

RAID Aérosol Mouches Moustiques

Version *1*. Date d'impression 26.11.2008
Date de révision 12.11.2008 Numéro de la FDS 350000007953

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Fiche

Nom du produit	:	RAID Aérosol Mouches Moustiques
Utilisation de la substance/préparation	:	Insecticide
Société	:	SC Johnson S.A.S. B.P. 30606 95004 - Cergy Pontoise Cedex
Téléphone	:	+330134212121
Adresse e-mail		A047094@scj.com
Numéro de téléphone d'appel d'urgence	:	Centre Antipoison de Nancy (Base nationale des produits et compositions) - Tel: 03 83 32 36 36 Courriel: cap@chu-nancy.fr

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Indications de risque pour l'homme et l'environnement

Extrêmement inflammable. Dangereux pour l'environnement
Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle.

Yeux	:	Peut irriter les yeux. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effet sur la peau	:	Peut irriter la peau. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Inhalation	:	Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Ingestion	:	Peut provoquer des douleurs abdominales. Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Effets potentiels sur l'environnement	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-EINECS	Symbole(s)	Phrase(s) R	% en poids
butane	106-97-8 203-448-7	F+	R12	>= 10,00 - < 20,00
propane	74-98-6 200-827-9	F+	R12	>= 10,00 - < 20,00
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9 265-150-3	Xn	R65 R66	>= 5,00 - < 10,00
isobutane	75-28-5 200-857-2	F+	R12	>= 5,00 - < 10,00
tétramethrine	7696-12-0 231-711-6	N	R50/53	>= 0,25 - < 0,50
perméthrine	52645-53-1 258-067-9	Xn, N	R20/22 R43 R50/53	>= 0,025 - < 0,25

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation : Amener la victime à l'air libre.
En cas de troubles respiratoires, consulter un médecin.

Contact avec la peau : Rincer abondamment à l'eau.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Contact avec les yeux : Rincer abondamment à l'eau.
Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion : Ne PAS faire vomir.
Se rincer la bouche à l'eau.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : L'inhalation de produits de décomposition peut entraîner des problèmes de santé.
En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.
Danger d'explosion sous l'action de la chaleur.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
Se référer à la norme EN ou nationale correspondante.

Autres informations : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Précautions individuelles	:	Utiliser un équipement de protection individuelle. Enlever toute source d'ignition. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.
Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Méthodes de nettoyage	:	Si l'aérosol est endommagé: Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Ne pas percer. Ne pas utiliser dans des zones sans ventilation adéquate.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Ne pas pulvériser contre une flamme nue ou tout autre objet incandescent. Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Stockage

Conditions de stockage	:	ATTENTION: L'aérosol est pressurisé. Tenir éloigné de la lumière de soleil directe et de températures de plus de 50 °C. Ne pas ouvrir avec force ou jeter dans un feu, même après usage. Ne pas diriger le spray contre des flammes ou des objets chauffés au rouge.

Défense de fumer.
Entreposer dans un endroit frais.
Conserver hors de la portée des enfants.

Stabilité au stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	mg/m3	ppm	Type d'exposition	Liste
butane	106-97-8	1.900 mg/m3	800 ppm		FR_TWAS

Équipement de protection individuelle

Protection des mains : Porter des gants appropriés.
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/689/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.
Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection des yeux : Pas d'exigence particulière

Protection de la peau et du corps : Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect

Forme : aérosol

Couleur : incolore

Odeur : type hydrocarbure

Données de sécurité

pH : Ne s'applique pas

Point d'éclair : Ne s'applique pas

Pression de vapeur : Ne s'applique pas

Densité : 0,75 - 0,78 g/cm3 à 20 °C

Hydrosolubilité	:	négligeable
Solubilité dans d'autres solvants	:	indéterminé
Viscosité, dynamique	:	Ne s'applique pas

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles.
Matières à éviter	:	Aucun(e).
Produits de décomposition dangereux	:	Stable dans des conditions normales.
Réactions dangereuses	:	Aucun(e) à notre connaissance.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 Evalué(e) > 2 g/kg Peut provoquer des douleurs abdominales.
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 Evalué(e) > 5 mg/l Peut être nocif ou fatal en cas d'utilisation détournée ou en cas d'inhalation intentionnelle. Une exposition excessive au nuage, brouillard ou vapeurs de pulvérisation peut provoquer des irritations respiratoires.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	:	DL50 Evalué(e) > 2 g/kg Aucune réaction contraire n'est connue lorsque le produit est utilisé pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi
Irritation de la peau	:	Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.
Irritation des yeux	:	Peut irriter les yeux.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire sur l'écologie

Information écologique supplémentaire	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Produit	:	Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. L'élimination devrait s'effectuer en conformité avec les réglementations locales, provinciales ou nationales. Veuillez recycler l'emballage vide.
Emballages contaminés	:	Ne pas réutiliser des récipients vides.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Transport par route

- *ADR:*

Numéro ONU	1950
Classe	2
Étiquettes ADR/RID	2.1
Groupe d'emballage	
Nom d'expédition	AEROSOLS, Inflammable
Dérogation	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport maritime

- *IMDG:*

Numéro ONU	1950
Classe	2
Groupe d'emballage	
Étiquettes ADR/RID:	2.1
Nom d'expédition	AEROSOLS, Inflammable
No EMS	F-D, S-U
Polluant marin	
Dérogation	Une dérogation pour quantités limitées peut être applicable pour ce produit, veuillez consulter les documents de transport.

Transport aérien

- *ICAO/IATA:*

Dérogation	SC Johnson ne transportant généralement pas de produits par avion, la conformité de l'emballage de ce produit avec les critères actuels IATA/ICAO n'a pas été déterminée. Veuillez consulter les Règlements Matières Dangereuses IATA/ICAO pour avoir les instructions détaillées pour le transport aérien de ce produit.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage selon les Directives CE

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

Nom Chimique	No.-CAS	% en poids
tétramethrine	7696-12-0	0,29
perméthrine	52645-53-1	0,10

Symbole(s)	:	F+ N	Extrêmement inflammable Dangereux pour l'environnement
Phrase(s) R	:	R12 R50/53	Extrêmement inflammable. Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
Phrase(s) S	:	S 2 S46 S29 S16 S23 S51	Conserver hors de la portée des enfants. En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette Ne pas jeter les résidus à l'égout. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Ne pas respirer les aérosols. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
Étiquetage exceptionnel pour préparations spéciales	:		Par mesure de sécurité, utiliser uniquement pour l'usage prévu et conformément au mode d'emploi. Ne pas vaporiser sur les individus et les animaux. Retirer ou couvrir les aliments, les boissons, la vaisselle, les ustensiles de cuisine, les surfaces en contact avec les denrées alimentaires avant vaporisation. Retirer ou couvrir les terrariums, les aquariums et les cages et couper l'alimentation des pompes d'aquariums avant vaporisation. Ne pas vaporiser sur les papiers peints ni à une distance inférieure à 1 mètre de toute surface. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme nue ou tout corps incandescent. Utiliser et conserver à l'écart de toute flamme ou source d'ignition ou d'étincelles, source de chaleur, appareil électrique en fonctionnement. Ne pas fumer. Bien ventiler après usage. Eliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets, par exemple par apport en déchèterie. Eliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces

déchets, par exemple par apport en déchèterie, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts et les cours d'eau.

: Ce produit est classé et étiqueté en conformité avec la Directive 1999/45/CE.

Composants sensibilisants : perméthrine,

Peut déclencher une réaction allergique.

État actuel de notification : Tous les composants sont inscrits dans les inventaires européens.

16. AUTRES DONNÉES

Autres informations

Texte intégral des phrases R mentionnées sous les Chapitres 2 et 3

R12	Extrêmement inflammable.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.